

<http://ugtg.org/spip.php?article2641>



Le Collectif des Organisations en lutte apporte son entier soutien à Maître Patrice TACITA



- Actualité -
Date de mise en ligne lundi 21 février 2022

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Maître Patrice TACITA, Avocat au barreau de Pointe à Pitre, Membre du Collectif d'Organisations en lutte contre l'obligation vaccinale, Avocat du LKP, des Jeunes Guadeloupéens, fait l'objet d'une poursuite judiciaire dans le cadre d'un contentieux avec l'administration fiscale ce vendredi 18 février devant le tribunal de Fort-de-France.

Et ce, malgré le renvoi de l'affaire relative au contentieux fiscal le 8 Février dernier pour cause d'irrégularités et d'erreurs en faveur de Maître TACITA !

En fait, dans le dépôt de plainte à son encontre, il lui est reproché ce vendredi d'être « un avocat proche du LKP » ; Curieux tout de même.

Le Collectif des Organisations en lutte contre l'obligation vaccinale et contre le pass sanitaire condamne la répression dont font l'objet Maître TACITA ainsi que tous les avocats du Collectif et les manifestants et militants pourchassés par le gouvernement.

Après les centaines de militants, de dirigeants, molestés, arrêtés, agressés, maintenus en garde à vue, emprisonnés, pour des motifs fallacieux,

Après avoir réprimé par la force physique et judiciaire les manifestations pacifiques du Collectif d'organisations contre l'obligation vaccinale, contre le pass sanitaire, contre le pass vaccinal, contre la suppression des libertés fondamentales,

Après les tentatives d'intimidation de plusieurs membres du Collectif d'Avocats par l'incendie de véhicule, par le cambriolage de cabinet, on s'en prend aujourd'hui à Maître Patrice TACITA !

Le Collectif des Organisations en lutte contre l'obligation vaccinale et contre le pass sanitaire :

Ø Apporte son soutien militant à Me Patrice TACITA et à tous ses défenseurs ;

Ø Appelle l'ensemble des Organisations, des travailleurs et du peuple de Guadeloupe à combattre la répression et à apporter leur soutien militant à maître Patrice TACITA ;

Ø Exhorte l'ensemble des Salariés, des Jeunes, des Chômeurs, des Retraités de Guadeloupe à s'engager dans toutes les actions de lutte pour la défense des droits et des libertés, pour la défense du droit à la vie.

Le Collectif des Organisations en lutte contre l'obligation vaccinale et contre le pass sanitaire rappelle sa détermination à obtenir la fin des suspensions de tous les personnels et professionnels libéraux soumis à l'obligation vaccinale et à arracher l'ouverture des négociations sur tous les points de la plateforme de revendications.

NON A LA CRIMINALISATION DES LUTTES !

NOU PA KA LAGE AN MAY !

Pointe-à-Pitre, le 18.02.2022

Le Collectif des Organisations en lutte